

### Service instructeur

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-6-2-8

### Service consulté

DIF

## Soutien à l'Association ALSACE QUALITE

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 500 € à l'Association ALSACE QUALITE au titre de 2008.

L'association ALSACE QUALITE a été créée en 1991, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin. Elle regroupe des représentants de la production agricole, de la transformation, de la distribution, de la restauration et des consommateurs. Cette association est présidée par Monsieur Jean-François VIERLING.

ALSACE QUALITE, soutenue par le Conseil Régional d'Alsace, les Chambres d'Agriculture du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, a pour mission d'accompagner les professionnels alsaciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans leurs démarches de qualité en s'appuyant sur les normes internationales reconnues.

L'association s'occupe également de promouvoir les quatre signes officiels de qualité (Label Rouge, AOC, AQC, AB) et les treize filières alsaciennes qui en bénéficient. Grâce au travail d'accompagnement méthodologique qu'elle effectue, près de soixante-dix entreprises agro-alimentaires de la région ont obtenu une certification qualité.

Pour 2008, ALSACE QUALITE articulera son activité autour de trois axes stratégiques :

- Amener les petites entreprises vers les démarches qualité,
- Elargir les démarches qualité aux produits agricoles et agro-alimentaires sans signes officiels,
- Oeuvrer à la promotion des produits sous signes officiels de qualité.

A cet effet, ALSACE-QUALITE sollicite auprès du Département une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €.

Depuis 2002, le Département soutient l'association ALSACE QUALITE (subvention de 15 245 € en 2002 et 15 000 € depuis 2003).

Le budget prévisionnel présenté par l'association s'élève à 999 140 €, réparti comme suit :

**Dépenses**

Achats et services externes	599 200,00 €
Impôts et taxes	56 000,00 €
Frais de personnel	335 000,00 €
Amortissement	6 500,00 €
Autres Charges	2 440,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>999 140,00 €</b>

**Recettes**

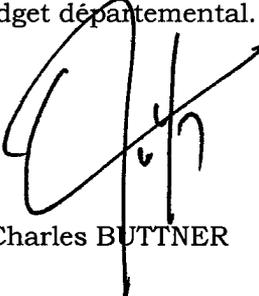
Cotisations et prestations	426 250,00 €
Chambres d'Agriculture 67 + 68	46 650,00 €
Conseil Régional Alsace (CRA)	220 500,00 €
Département 67	45 740,00 €
Département 68	30 000,00 €
Participation Marque Ombrelle	230 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>999 140,00 €</b>

Au vu de l'engagement significatif de l'association ALSACE QUALITE en faveur de la qualité des produits agro-alimentaires, je vous propose d'augmenter le montant de la subvention à 15 500 € soit une augmentation de près de 3 % par rapport à 2007.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder à l'Association ALSACE QUALITE une subvention de fonctionnement de 15 500 € au titre de 2008,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61805, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER